

Prix National arturbain.fr 2009

Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Plan d'Aups Sainte Baume - Hôtel de Ville 83640 Plan d'Aups Sainte Baume. Tel.: 04 42 04 50 10 - Fax: 04 42 62 55 24
www.plandaups-stebaume.fr - email : mairie-plandaups@orange.fr

Responsable : Vincent Martinez, Maire

Présentateur : Vincent Martinez, Maire

Organisme décisionnaire et financeur : Commune de Plan d'Aups Sainte Baume
Propriétaire du site : Commune de Plan d'Aups Sainte Baume

Description de l'opération : Petite commune de 1400 habitants au coeur du Massif de la Sainte Baume, ce village a la particularité d'abriter la grotte où Sainte Marie Madeleine décida il y a 2000 ans de finir ses jours dans la prière. La réalisation du « cœur de village » a commencé par la création de la stèle du Monument aux Morts et l'aménagement paysager du boulevard devant la Mairie. Il s'est poursuivi par le réaménagement du parking de l'école primaire et la création de la rue centrale. D'autres aménagements ont ensuite été réalisés : construction de l'école maternelle (8), de la place de la mairie (3 et 4), aire de jeux, création des cheminements piétons, du parking paysager devant l'école maternelle, construction des bâtiments de la Poste (6), de l'office Municipal de Tourisme, des logements communaux, élargissement des trottoirs et reconstruction des murs en pierre devant la Mairie. Les dernières réalisations sont la construction de la Halle (4) et la requalification de l'entrée du village. Ce programme a été réalisé en six ans pour un coût de 5 million d'euros environ, acquisitions foncières comprises.

Equipe pluridisciplinaire : Mairie - Marielle Serre, CAUE du Var, Citadia conseil - M. Merignac, Xavier Guilbert - Urbaniste, C. Baudot - Paysagiste, Conseil Général du Var, Région PACA, ADEME, Agence de l'eau.

COEUR DE VILLAGE POUR TOUS, Plan d'Aups Sainte Baume (83)



1- Ecole primaire
2- Logements collectifs.

3 à 6 - Séquence linéaire depuis la place de la halle jusqu'aux commerces (superette, office de tourisme, bureau de Poste ...)

Qualité architecturale :

- Elaboration d'un schéma d'urbanisme définissant la création d'une **rue centrale** avec une organisation en **ilots intégrés** au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme.
- Plantation de **Pins pignons** le long de la rue centrale.
- Affirmation de la **centralité** par la réalisation de nouveaux équipements : place publique, halle, commerces, services de proximité, aire de jeux pour les enfants.
- Exigence d'une qualité architecturale véritablement provençale par l'obligation d'utiliser des **matériaux nobles** : tuiles rondes, enduits de façades de couleurs, gouttières en zinc ou en cuivres, briques, poteaux en chênes..., avec la volonté de réaliser des constructions de type « maison de village ».
- **Ouverture paysagère** dans tous les espaces bâtis pour maintenir un lien fort avec l'environnement.

Qualité de vie sociale :

- Diversification du parc immobilier par la construction de logements collectifs dans le centre du village visant au développement de la **mixité sociale**, favorisant les primo accédants et proposant une offre locative.
- Mise en œuvre d'une « **accessibilité douce** » pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les enfants.
- Renforcement du **lien social** par la création d'une place publique, d'une aire de jeux pour les enfants, d'une agence postale avec DAB, de l'office municipal de tourisme, d'une superette, des logements collectifs publics et privés.
- Création d'une **résidence retraite service** reliée au cœur de village par une **allée piétonne et cyclable** cheminant aux milieux des terres agricoles.
- Aménagement d'une **liaison piétonne éclairée la nuit** avec l'ancien hameau villageois dominé par son église romane du XIème siècle.

Respect de l'environnement :

- Réalisation d'une multitude de petits parkings paysagers visant à favoriser les **cheminements piétons**.
- Conservation de tous les arbres existants et plantation d'arbres de hautes tiges de types méditerranéens.
- **Enfouissement** de tous les réseaux électriques et téléphoniques.
- Réseau de chaleur urbain, à partir d'une **chaufferie collective** (bois) pour le chauffage de tous les bâtiments publics.
- Création d'une **station d'épuration biologique** macrophyte pour la totalité du village et un réseau d'assainissement assurant le raccordement de la totalité des logements, commerces et bâtiments publics du noyau urbain.
- Généralisation du **tri sélectif** par points d'apport volontaire dissimulés par des habillages rustiques en bois et création d'une déchetterie.
- Eclairage public équipé de **lampes basse consommation** avec réduction de l'intensité lumineuse de minuit à six heures du matin.